

**RÉSOLUTIONS à la
POLITIQUE PERMANENTE DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE**

**Approuvé à l'occasion de
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2022**

OTTAWA, ONTARIO

LE 2 ET 3 MARS 2022

1. Programmes de développement du commerce et des marchés

IL EST RÉSOLU que la FCA plaide auprès d'Agriculture et Agroalimentaire Canada en faveur de modifications aux programmes fédéraux de développement du commerce et des marchés qui permettraient de répondre aux besoins des cultures à plus petite échelle et des produits de niche en intégrant :

- du financement pour le développement des marchés intérieurs, y compris pour des activités destinées à promouvoir, auprès de la population canadienne, les avantages des produits agricoles et agroalimentaires pour la santé;
- du soutien financier pour aider les secteurs à faire face aux nouvelles restrictions commerciales non tarifaires, dont les obstacles techniques et politiques au commerce sur les marchés étrangers;
- des ententes de financement souples pour les groupements de producteurs spécialisés qui ne sont pas en mesure de respecter les exigences actuelles en matière de partage des frais.

2. Gestion de l'offre

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- d'exclure les produits sous gestion de l'offre de toute autre entente commerciale;
- d'indemniser directement, entièrement et justement tous les producteurs pour les pertes découlant de l'ACEUM;
- de proposer un projet de loi s'inspirant du projet de loi C-216, tel que déposé le 24 février 2020, pour exclure la gestion de l'offre des futurs accords commerciaux, qui a été abandonné à la suite du déclenchement des élections fédérales.

3. Accès aux marchés

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral :

- d'allouer à l'Agence canadienne d'inspection des aliments les ressources et les pouvoirs nécessaires afin de s'assurer que les produits agricoles et forestiers ainsi que les denrées alimentaires importées sont produits selon les mêmes normes de production et de transformation que celles en vigueur au Canada, moyen qui pourrait être utilisé pour la mise en place d'un bureau de surveillance des produits importés ainsi que d'outils de mesure et de contrôle en collaboration avec l'Agence des services frontaliers du Canada;
- de maintenir, voire améliorer, l'accès aux marchés de nos partenaires commerciaux et d'éliminer toute entrave au commerce quant aux produits agroalimentaires tournés vers les exportations.

4. Accès aux marchés chinois

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement fédéral d'obtenir de la Chine des engagements concrets pour permettre aux abattoirs canadiens et aux producteurs de canola, ou d'autres produits éventuellement touchés, de livrer leurs produits sur le marché chinois.

5. Négocier une exemption pour les bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations des bois d'œuvre aux États-Unis

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada de négocier une exemption des droits compensateurs et antidumping pour le bois des forêts privées dans le futur accord sur les exportations de bois d'œuvre résineux vers les États-Unis.

6. Équivalence du Canada et des États-Unis dans les relations commerciales

IL EST RÉSOLU que la FCA demande de façon urgente que des services de négociation commerciale canadiens adéquats soient intégrés à l'ACIA lors de futures discussions sensibles commerciales, de sorte que l'ACIA ait une expertise au moins équivalente à celle de ses vis-à-vis américains, y compris en science et en commerce, dans ces discussions afin d'assurer la réciprocité dans les réglementations et programmes de dépistage des pays ainsi que la prise en compte du point de vue canadien dans toutes ces discussions avec les partenaires commerciaux.

7. Levée des restrictions commerciales du Canada sur l'exportation de pommes de terre fraîches de l'I.-P.-E.

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada d'autoriser immédiatement la certification pour exportation des pommes de terre de table de l'Île-du-Prince-Édouard qui sont lavées, brossées et traitées contre la germination, et de prendre tous les moyens possibles pour s'assurer que les États-Unis continuent d'autoriser l'importation de ces pommes de terre.

8. Contrats céréaliers standardisés

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada pour que soit approuvée et mise en vigueur une modification de l'article 29 du *Règlement*, qui étendrait un contrat et oblige les contrats des titulaires de licence à respecter une période de livraison, afin d'élargir le pouvoir de réglementation de la CCG aux normes contractuelles et aux recours en cas de contrats non conformes.

9. Mauvaise herbe nuisible – l'amarante de Palmer

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour que l'amarante de Palmer soit ajoutée à la liste des graines de mauvaises herbes nuisibles interdites dans l'*Arrêté sur les graines de mauvaises herbes*.

10. Financement de programmes de sélection de végétaux

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte Agriculture et Agroalimentaire Canada à protéger la viabilité des programmes publics de sélection des végétaux en veillant à ce que le programme Agri-science – grappes, finance toutes les activités d’amélioration génétique des cultures qui sont nécessaires à la mise en marché d’une nouvelle variété;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse pression sur Agriculture et Agroalimentaire Canada afin de ramener le ratio de partage des coûts à 70:30 (gouvernement-producteurs) pour les cultures à plus petite échelle, pour lesquelles la contribution actuelle est excessive.

11. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada de s’assurer que les résultats scientifiques indépendants qui seront produits par l’ARLA soient retenus dans les décisions et les recommandations du gouvernement.

12. Révocation des limites maximales de résidus des produits importés lorsque les matières actives sont abandonnées au Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l’agriculture :

- Rencontre les dirigeants d’Agriculture et Agroalimentaire Canada et de Santé Canada pour leur faire part de ces conséquences économiques et des enjeux de sécurité alimentaire découlant de cette situation;
- Demande au gouvernement canadien et à l’ARLA d’établir la LMR à 0.01 PPM pour les produits importés lorsque ces matières actives sont visées par un abandon complet au Canada;
- Que toute LMR applicable à des ingrédients actifs non enregistrés fixée par le ministère canadien de la Santé pour les produits importés s’applique aux produits provenant du Canada
- Demande au gouvernement canadien et à l’Agence canadienne d’inspection des aliments de retenir à la frontière tout produit agricole importé qui présente des LMR supérieures aux produits canadiens à la suite de la réévaluation d’un produit phytosanitaire par l’ARLA
- Demande au gouvernement du Canada de travailler avec le gouvernement américain afin d’harmoniser la LMR à 0.01 PPM pour les matières actives qui ne sont plus homologuées

13. Vétérinaires pour animaux de ferme

IL EST RÉSOLU que la FCA, de concert avec ses membres et autres intéressés, se penche sur les difficultés d’accès des éleveurs aux vétérinaires pour animaux de ferme.

14. Examen de l’ACIA dirigé par la FCA

IL EST RÉSOLU que la FCA mobilise ses groupements membres de producteurs spécialisés qui sont visés par les activités de surveillance de l’ACIA pour entreprendre un effort concerté en vue : 1^o de recenser les réserves de l’industrie à l’égard de l’interprétation et de l’application des règlements de l’ACIA; 2)

d'évaluer le protocole de consultation et de dialogue de l'ACIA avec les secteurs et membres de l'industrie qui sont concernés; 3) de colliger les recommandations de l'industrie sur les meilleurs moyens d'aborder ces réserves.

15. Approbation d'antimicrobiens alternatifs à usage sécuritaire

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille avec le milieu agricole pour exhorter Santé Canada à faciliter l'homologation rapide d'autres antimicrobiens dont l'innocuité a été constatée dans d'autres pays.

16. Réserver les images et les mots d'origine animale aux produits d'origine animale

IL EST RÉSOLU que la FCA réclame une application plus stricte et plus proactive des règlements et lois actuellement en vigueur en matière d'étiquetage;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada, à l'Agence canadienne d'inspection des aliments et à Santé Canada de réserver aux produits animaux l'utilisation d'images d'animaux et de tout nom/mot communément utilisé pour décrire ces produits.

17. Prise en charge d'outils, de technologies et de pratiques supplémentaires en matière de développement durable

IL EST RÉSOLU que la FCA réclame du gouvernement un financement efficace et ciblé pour soutenir le développement et la mise en œuvre d'outils, de technologies et de pratiques durables supplémentaires dans les exploitations agricoles, tels que : programmes de biens et services écologiques, infrastructure soutenant les énergies renouvelables, outils et technologies normalisés pour mesurer les émissions de gaz à effet de serre à la ferme et recherche sur les technologies vertes à la ferme.

18. Financement de l'entretien des stations de radar météo

IL EST RÉSOLU que la FCA presse le gouvernement fédéral de donner à Environnement Canada les directives et les ressources financières nécessaires pour garantir le fonctionnement constant et fiable des stations radar.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès d'Environnement Canada pour obtenir que le réseau assure la couverture radar de la totalité des terres agricoles du pays.

19. Compétitivité de l'agriculture canadienne

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour qu'il soutienne d'abord et avant tout les stratégies susceptibles d'atténuer le plus les émissions (méthane et oxydes d'azote), p. ex. les inhibiteurs de méthane pour parcs d'engraissement et élevages vache-veau, la gestion du fumier, la gestion des engrais, etc.;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral pour que l'agriculture ne soit pas pénalisée en l'absence de solutions de rechange réalistes, puisque les agriculteurs adoptent de meilleures pratiques quand ils le peuvent (comme on l'a vu avec le travail de conservation du sol), et pour que soient réexaminées les politiques climatiques qui, bien que nécessaires pour d'autres industries, nuisent à la compétitivité de l'agriculture canadienne.

EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement fédéral afin que, lorsque des solutions de rechange réalistes seront identifiées, les plans de transition et d'implantation de celles-ci sur les entreprises agricoles soient aussi soutenues (accompagnement, suivis, etc.)

20. Formation obligatoire pour nouveaux conducteurs de véhicules lourds

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille avec le gouvernement du Canada à établir la réciprocité d'échange de permis pour les conducteurs de classe 1 au Canada, avec les États-Unis afin d'augmenter le nombre de conducteurs disponibles pour le secteur et d'améliorer le transport interprovincial et international;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à investir dans la formation des conducteurs de classe 1 afin d'aider à réduire le fardeau financier des producteurs agricoles et la pénurie de camionneurs.

21. Passages à niveau privés situés en milieux agricole et forestier

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Transports Canada de réaliser les représentations nécessaires auprès des autorités compétentes afin de faire en sorte que :

- tous les passages à niveau privés qui relient des terres agricoles ou forestières (boisées) soient considérés automatiquement comme des passages à niveau de « faible risque »;
- les compagnies ferroviaires soient contraintes d'effectuer rapidement les travaux de construction, de modification et d'entretien des passages à niveau, et ce, sans frais pour les producteurs agricoles et forestiers;
- des servitudes réelles de passage et d'entretien au bénéfice pour les lots appartenant aux producteurs agricoles et forestiers dont la propriété est touchée par la construction d'une voie ferrée, soient conférées, et ce, afin d'assurer la poursuite des activités agricoles et forestières;

22. Industrie du camionnage

IL EST RÉSOLU que la FCA travaille avec ses membres et ses contacts pour aplanir les obstacles, bien que non standards, rencontrés par les nouveaux conducteurs de camions commerciaux au moment de leur entrée dans l'industrie.

23. Droit de réparer

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse pression sur le gouvernement du Canada afin qu'il adopte une loi garantissant aux agriculteurs le droit de réparer les composants électroniques de la machinerie agricole.

24. Mesures législatives visant à contrer les entrées sans autorisation dans les entreprises agricoles et les sites de transformation alimentaire

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- de proposer et d'adopter un projet de loi s'inspirant du PL C-205, tel que déposé le 18 février 2020, érigeant en infraction punissable le fait de pénétrer dans un lieu où des animaux sont présents sans autorisation ni excuse légitime tout en créant un risque de contamination, qui a été abandonné lorsque les élections fédérales ont été déclenchées, et
- qui inclura les végétaux au même titre que les animaux.

25. Fonds pour les infrastructures hydrauliques

IL EST RÉSOLU que la FCA plaide pour qu'on améliore les programmes fédéraux et provinciaux d'infrastructures hydrauliques et d'alimentation en eau, notamment comme suit :

1. Que les difficultés financières, organisationnelles et techniques des localités rurales et éloignées soient reconnues et prises en compte dans les programmes d'infrastructures,
2. Que les deux ordres de gouvernement examinent la conception des programmes pour trouver des moyens de faciliter l'accès des localités rurales et des producteurs agricoles aux fonds publics,
3. Qu'on adopte pour principe que les programmes de financement public des infrastructures doivent profiter à tous les citoyens d'une région, urbains et ruraux, et que les promoteurs doivent montrer qu'ils ont tenu compte des besoins d'eau de l'ensemble de la région,
4. Qu'on adopte pour principe que les collectivités voisines devraient pouvoir se raccorder aux infrastructures hydrauliques financées par l'État, et ce, à un coût raisonnable,
5. Que le gouvernement fédéral et les provinces élaborent des programmes pour aider les collectivités rurales et éloignées à renforcer leurs capacités de planification, d'élaboration et de réalisation de projets d'alimentation en eau afin de répondre aux besoins locaux et d'améliorer la résilience future.

26. Le rapport Barton

IL EST RÉSOLU que la FCA exhorte le gouvernement du Canada à mettre en place les mesures recommandées dans le rapport Barton : 1^o attirer les talents dont le Canada a besoin grâce à l'immigration, 2^o faire du Canada une plaque tournante du commerce mondial, 3^o libérer l'innovation pour stimuler les ventes et la croissance de manière et ainsi accroître l'apport de l'agriculture au PIB national.

27. Report de l'impôt pour les éleveurs

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de collaborer avec les organisations agricoles pour mener un examen complet du programme de report de l'impôt pour les éleveurs afin de s'assurer que :

- Tous les producteurs qui ont besoin d'un report d'impôt en raison de la sécheresse ou de l'humidité excessive ont accès au programme de report d'impôt pour les éleveurs, quelles que soient les limites administratives ;
- Les décisions concernant l'admissibilité au report sont opportunes et synchronisées avec la saison de production afin de permettre aux producteurs de prendre des décisions d'affaires éclairées et de planifier leurs impôts;
- Le programme utilise de nouvelles technologies comme la cartographie par satellite de la végétation dans son processus d'évaluation de la sécheresse et de l'humidité excessive;
- Les producteurs individuels, lorsqu'ils sont exclus d'une désignation, bénéficient d'un mécanisme d'appel; et
- Que toutes les catégories et tous les type d'éleveurs bénéficient d'un report lorsqu'Agri-relance est déclenché.

28. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : Gestion des risques

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de maintenir tous les programmes de GRE actuels et de les bonifier pour les rendre plus adaptés aux risques d'aujourd'hui et émergents, notamment :

- en augmentant la flexibilité du programme Agri-protection afin qu'il puisse couvrir adéquatement les nouveaux risques climatiques; et
- en bonifiant le cadre Agri-reliance afin qu'il puisse répondre de façon plus dynamique aux risques émergents.

29. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : Agri-stabilité

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de rehausser à 85 % de la marge de référence, la couverture du programme Agri-stabilité, et ce, sans requérir l'accord de toutes les provinces.

30. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : Agri-investissement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de bonifier le programme Agri-investissement en augmentant la contribution gouvernementale à ce programme et en offrant une exemption d'impôt sur les retraits utilisés pour améliorer la productivité des entreprises agricoles.

31. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : investissement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada d'augmenter le budget global destiné au secteur agricole afin de réduire l'écart avec l'Union européenne de façon que l'investissement public en agriculture soit conséquent avec l'ampleur et l'importance stratégique que revêt ce secteur dans l'économie canadienne tout en diminuant la charge administrative pour les producteurs agricoles;

32. Cadre stratégique agricole 2023-2028 : agrienvironnementaux

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada :

- de mettre en place un nouveau programme, intitulé Agri-vert, visant à rémunérer les producteurs qui respecteront certaines exigences environnementales ou qui appliqueront certaines pratiques;
- d'offrir un programme de soutien et d'accompagnement consacré à l'ensemble des adaptations nécessaires des entreprises agricoles pour faire face aux changements climatiques et en utilisant davantage les services-conseils existants; et
- de bonifier le financement pour la recherche et l'innovation agronomiques ainsi que pour des initiatives stratégiques en agroenvironnement (ex. : laboratoires vivants, accompagnement, formation, transfert de connaissances, etc.);.

33. Code de conduite pour les chaînes de distribution

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada de mettre en place un code de conduite obligatoire et exécutoire prévoyant un mécanisme indépendant de règlement des différends pour les grands détaillants en alimentation, et ce, en collaboration avec les divers groupes de producteurs.

34. Assurance

IL EST RÉSOLU que la FCA s'associe à ses membres pour recenser les obstacles et les lacunes en matière d'assurance, puis qu'elle s'attaque à ces lacunes avec les parties concernées;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA travaille avec le gouvernement fédéral et ses membres à mettre sur pied une compagnie d'assurance agricole publique (propriété de l'État) aux fins de la souscription, de la délivrance et de la gestion d'assurance pour l'industrie agricole au Canada.

35. Indemnisation équitable des producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard

IL EST RÉSOLU que le gouvernement du Canada indemnise adéquatement les producteurs de pommes de terre et les gouvernements provinciaux affectés pour les pertes dues aux mesures appliquées par la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire aux pommes de terre de l'Île, p. ex. l'arrêté ministériel restreignant le commerce interprovincial, la décision de cesser de certifier les pommes de terre de l'Île pour exportation aux États-Unis et tout impact que pourrait avoir sur la demande de pommes de terre de l'Î.-P.-É. le tort irrévocable causé à l'excellente réputation du produit par des mesures prises par l'ACIA et la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU de demander au gouvernement du Canada de vérifier si Agri-stabilité demeure un véhicule efficace pour dédommager les producteurs en cas de fermeture imprévue d'un marché.

36. Accès au financement gouvernemental pour tous les producteurs agricoles

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada par l'entremise d'AAC afin de réclamer que les paramètres et les priorités des programmes du PCS soient définis conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et appliqués à TOUS les producteurs agricoles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que si le gouvernement du Canada se voit limité autrement dans sa mise en œuvre de l'égalité d'accès pour tous les agriculteurs pour des motifs de compétences provinciales, la FCA réclame la création d'un fonds d'urgence accessible aux agriculteurs qui sont exclus du financement actuel du Partenariat canadien pour l'agriculture dans leur province.

37. Programmes de gestion des risques de l'entreprise 1

IL EST RÉSOLU que quand le gouvernement fédéral propose des améliorations des programmes de gestion des risques de l'entreprise, les provinces puissent décider individuellement d'adhérer ou non sans que l'accord d'une « forte majorité » soit nécessaire.

38. Programmes de gestion des risques de l'entreprise 2

IL EST RÉSOLU que si le gouvernement fédéral permet aux provinces d'opter à titre individuel pour les améliorations proposées dans les programmes de gestion des risques de l'entreprise en n'exigeant plus qu'une « forte majorité » de provinces les approuvent, la FCA presse Agriculture et Agroalimentaire Canada d'autoriser les producteurs de toute province qui refuserait une proposition à se prévaloir

personnellement de la portion fédérale des améliorations de financement proposées par le gouvernement fédéral.

39. Programmes des travailleurs étrangers temporaires

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande au gouvernement de réviser le programme des travailleurs étranger temporaires afin d'éliminer la limite de 10% de travailleurs étrangers temporaires pour une entreprise de transformation dont les opérations dépendent directement des productions agricoles saisonnières.

40. Programme des travailleurs étrangers temporaires : traitement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- de mettre en place un traitement administratif allégé et accéléré pour les employeurs et les TET qui utilisent le programme depuis quelques années; et
- de faire en sorte qu'un accès aux TET soit priorisé dans le secteur de la transformation agroalimentaire tout comme dans le secteur de la production Agricole.

41. Programme des travailleurs étrangers temporaires : logement

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada :

- qu'advenant l'introduction de nouvelles normes pour le logement des TET, de préserver la compétitivité du secteur agricole avec, notamment, un soutien financier gouvernemental et un délai d'implantation adéquats; et
- d'allonger à un minimum de 12 mois les délais d'inspection dans les logements.

42. Programme des travailleurs étrangers temporaires : Soutien impartial

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada d'offrir un soutien aux employeurs, aux TET et aux organismes communautaires tout au long du lien d'emploi dans un souci de neutralité et d'impartialité.

43. Programme des travailleurs étrangers temporaires : Soutien sur la quarantaine obligatoire

IL EST RÉSOLU que la FCA demande au gouvernement du Canada d'entreprendre les démarches afin de veiller à ce que l'aide pour la quarantaine soit maintenue tant et aussi longtemps que celle-ci est obligatoire à l'arrivée des TET, et que cette mesure s'applique rétroactivement au 15 juin 2021.

POUR RÉAFFIRMATION / RENOUVELLEMENT

44. Crédit pour la séquestration du carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA prenne la tête des organismes agricoles à la recherche d'une stratégie commune visant à s'assurer que les agriculteurs sont reconnus et récompensés pour le retrait de carbone de l'atmosphère et son stockage dans le sol.

45. Expansion du Réseau canadien de radars météorologiques

IL EST RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès d'Environnement Canada pour obtenir que le réseau assure la couverture radar de la totalité des terres agricoles du pays.

46. Crédit carbone

IL EST RÉSOLU que la FCA se penche sur la séquestration du carbone et son incidence éventuelle sur les revenus des agriculteurs canadiens; et qu'elle se penche aussi sur la source de revenus que pourrait représenter pour les agriculteurs canadiens un dispositif de quotas d'émission cessibles.

47. Harmonisation de l'homologation des pesticides

IL EST RÉSOLU que la FCA, de concert avec d'autres organismes intéressés, saisisse le Bureau du Conseil privé, qui est le responsable canadien du Conseil de coopération en matière de réglementation, d'une demande en faveur de l'élimination des différences entre les modalités d'évaluation et d'homologation des pesticides du Canada et des États-Unis qui empêchent l'harmonisation des pratiques des deux pays.

48. Règlement sur la salubrité des aliments au Canada

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture demande à Agriculture et Agroalimentaire Canada et au gouvernement canadien :

- De prévoir un programme d'aide à l'investissement pour appuyer les travaux et achats d'équipements permettant d'être conforme aux normes du RSAC, dont l'étiquetage;
- De renforcer la capacité des entreprises agricoles à s'adapter spécifiquement au RSAC par un appui financier à l'utilisation des services-conseils;
- De s'assurer que les fournisseurs étrangers sont assujettis aux mêmes dispositions réglementaires et aux mêmes normes de production que les producteurs canadiens, avec une identification rigoureuse de leurs produits.

49. Main-d'œuvre locale

IL EST RÉSOLU que la Fédération agricole canadienne fasse pression sur les agences gouvernementales concernées pour obtenir des changements qui permettraient aux producteurs agricoles d'avoir accès à une main-d'œuvre locale sans que ces travailleurs perdent leur Supplément de revenu garanti ou soient pénalisés.

50. Indemnités régionales

IL EST RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur l'ARLA et Santé Canada pour qu'ils tiennent compte des données scientifiques et qu'ils accordent des indemnités régionales aux produits en fonction des données scientifiques de cette région.

51. Financement continu et intégral de l'examen technique des normes biologiques canadiennes

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture, en conjonction avec l'Association pour le commerce biologique du Canada, demande au gouvernement du Canada d'assurer le financement continu et complet de l'examen technique des normes biologiques canadiennes (crédits budgétaires récurrents) au-delà de la révision en cours qui doit se terminer en 2020.

52. Protection des obtentions végétales et financement de la recherche sur les variétés

IL EST RÉSOLU que la Fédération canadienne de l'agriculture n'appuie pas les modèles actuels de contrats de redevances de fin de cycle et de redevances sur les semences conservées à la ferme, tels qu'ils sont présentés à l'heure actuelle;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada et collabore avec d'autres intervenants de l'industrie pour appuyer l'élaboration de modèles de rechange, y compris éventuellement des systèmes de vérification au point de livraison;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA fasse du lobbying auprès du gouvernement du Canada et collabore avec d'autres intervenants de l'industrie pour appuyer des modèles qui abordent les principes suivants en ce qui concerne la sélection des végétaux :

- Maintenir et améliorer la recherche publique sur de nouvelles variétés, leur développement et leur mise au point;
- Préserver ou améliorer le financement public actuel;
- Faire preuve de transparence en ce qui concerne la participation des producteurs;
- Maintenir le privilège des semences conservées à la ferme;
- Avoir des systèmes qui sont administrés de façon juste et équitable;
- Veiller à ce que les producteurs puissent demeurer concurrentiels sur le marché mondial.

53. Réglementation de la strychnine

IL EST RÉSOLU que la FCA demande à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de prendre une décision pour permettre l'utilisation continue de la strychnine et de ses préparations commerciales connexes jusqu'à ce que des solutions de rechange viables soient disponibles;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur Agriculture et Agroalimentaire Canada pour qu'il poursuive activement la recherche et le développement de solutions de rechange viables, efficaces et économiques à la strychnine. Grain Transportation Infrastructure.

54. Infrastructure du transport des grains

IL EST RÉSOLU que la FCA exerce des pressions sur le gouvernement du Canada, les compagnies de chemin de fer et les compagnies céréalières pour qu'ils collaborent afin de cerner et corriger les goulots d'étranglement actuels dans le système de transport du grain.